

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept juillet deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/06/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX – BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

## 2009 – 068 : BUDGET 2009 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – DECISION MODIFICATIVE N°01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2009 – 040 du 30 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que le budget primitif 2009 de la Communauté de Communes de Noblat a été approuvé par délibération 2009 – 040 en date du 30 mars 2009.

Monsieur le Président propose que les modifications inscrites dans les tableaux ci-dessous soient apportées au budget primitif 2009.

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
6711		413	Intérêts moratoires	5 000,00	5 000,00
022		01	Dépenses imprévues	-5 000,00	94 900,00
023		01	Vir à l'investissement	49 000,00	111 413,00
61523		822	Entretien voirie	-49 000,00	73 700,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
2315	012	822	Travaux de voirie	58 000,00	92 000,00
020		01	Dépenses imprévues	-1 400,00	48 600,00
4581	013	90	Dépenses sous mandat	1 400,00	1 400,00
<b>TOTAL</b>				<b>58 000,00</b>	

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
1323	012	822	Sub CG Moulin	9 000,00	18 600,00
021		01	Vir du fonctionnement	49 000,00	111 413,00
<b>TOTAL</b>				<b>58 000,00</b>	

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Budget CCN\_ Decision modificative N.01

Date de transmission de  
l'acte : 09/07/2009

Date de réception de  
l'accusé de réception : 09/07/2009

Numéro de l'acte : 2009-068 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-2487193E 1-20090708-2009-068-DE

Date de décision : 08/07/2009

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10 Divers

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°01 du budget de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Le 08 juillet 2009

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 31/07/2009

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

